

Aucun non-juif autorisé : la nouvelle ville israélienne de Hiran, qui va se construire sur les ruines du village bédouin, est ouverte aux seuls résidents juifs, contrairement à l'engagement de l'État israélien devant la Cour suprême

Description

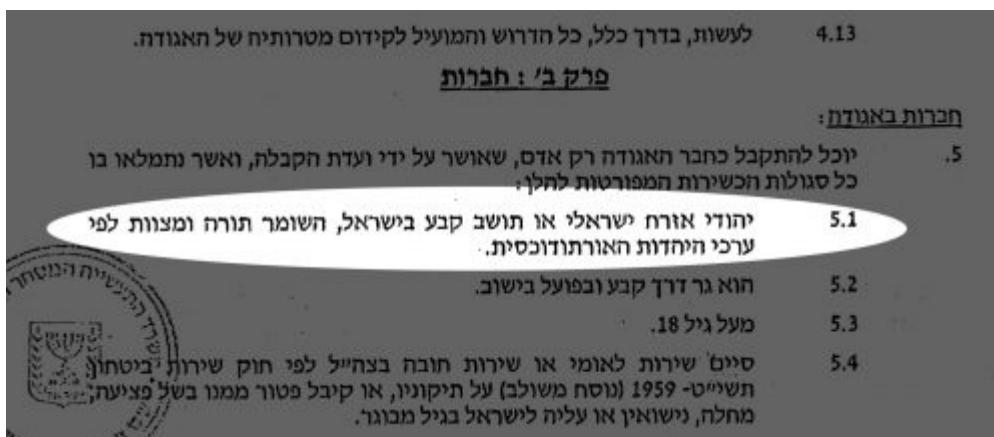
Adalah 9 août 2017

La construction de Hiran est planifiée en lieu et place de la ville bédouine d'Umm al-Hiran ; l'État s'attendait pratiquement engagé : « *Hiran est planifiée en tant que communauté générale que tout Israélien, quelle que soit son origine ou sa religion, pourra intégrer* ».

La nouvelle ville qu'Israël va construire dans le désert du Naqab (Néguev), sur les ruines d'un village bédouin voué à la démolition, ne sera ouverte qu'aux seuls Israéliens juifs.

La construction de cette nouvelle ville juive de Hiran se fera une fois que la communauté bédouine d'Umm al-Hiran aura été démolie et ses habitants déplacés de force.

Selon un document découvert par Adalah 9 août Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël, les statuts de l'association coopérative de Hiran stipulent : « *une personne peut être acceptée par le comité des admissions et devenir membre de l'association coopérative de Hiran si elle répond aux critères suivants : être un citoyen israélien juif ou un résident permanent d'Israël qui observe la Torah et les commandements selon les valeurs juives orthodoxes* ».



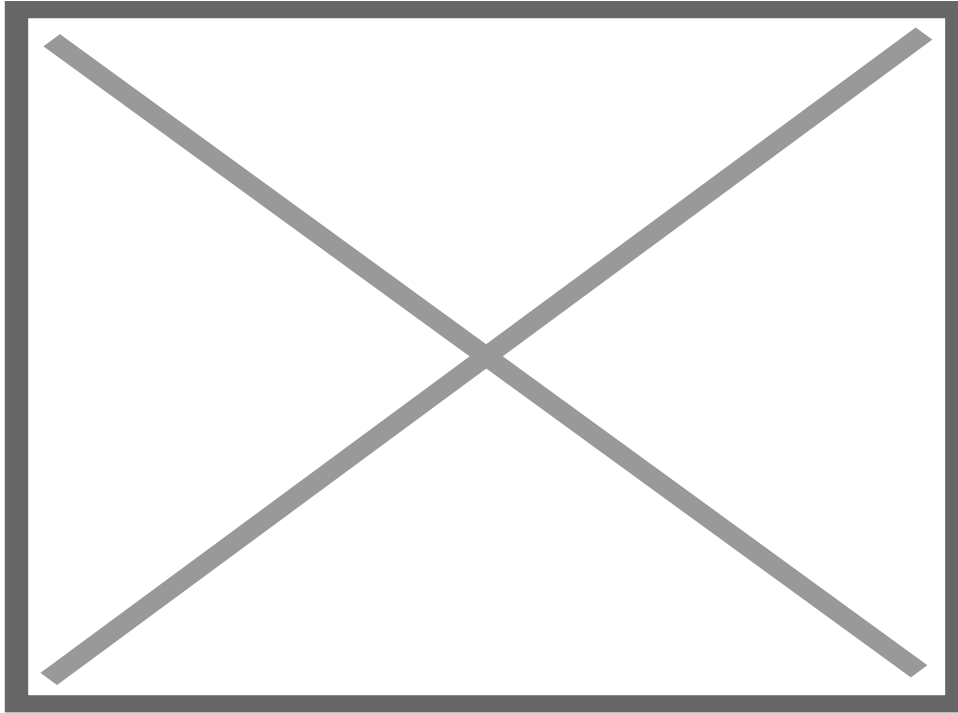
L'extrait des statuts de l'association coopérative de Hiran stipulant que les candidats à la résidence doivent être des Israéliens juifs orthodoxes.

Dans un courrier adressé hier, 7 août 2017, au Conseil national pour la planification et la construction, une avocate d'Adalah, Suhad Bishara, a critiqué que le règlement de Hiran autorisant que les juifs à postuler la résidence est contraire à l'engagement pris

antérieurement par l'État devant la Cour suprême israélienne, selon lequel tout citoyen israélien sera en mesure d'acheter une maison à Hiran.

L'État, répondant à un appel interjeté contre l'évacuation et la démolition envisagées d'Umm al-Hiran, a déclaré : « Hiran est planifiée en tant que commune que tout Israélien, quelle que soit son origine ou sa religion, pourra intégrer ».

Le Conseil national doit se réunir aujourd'hui pour débattre de la demande de l'État pour « organiser » le séjour des Bédouins dans la région du Naqab par le transfert des 500 habitants d'Umm al-Hiran dans des logements provisoires dans la ville voisine d'Hura.



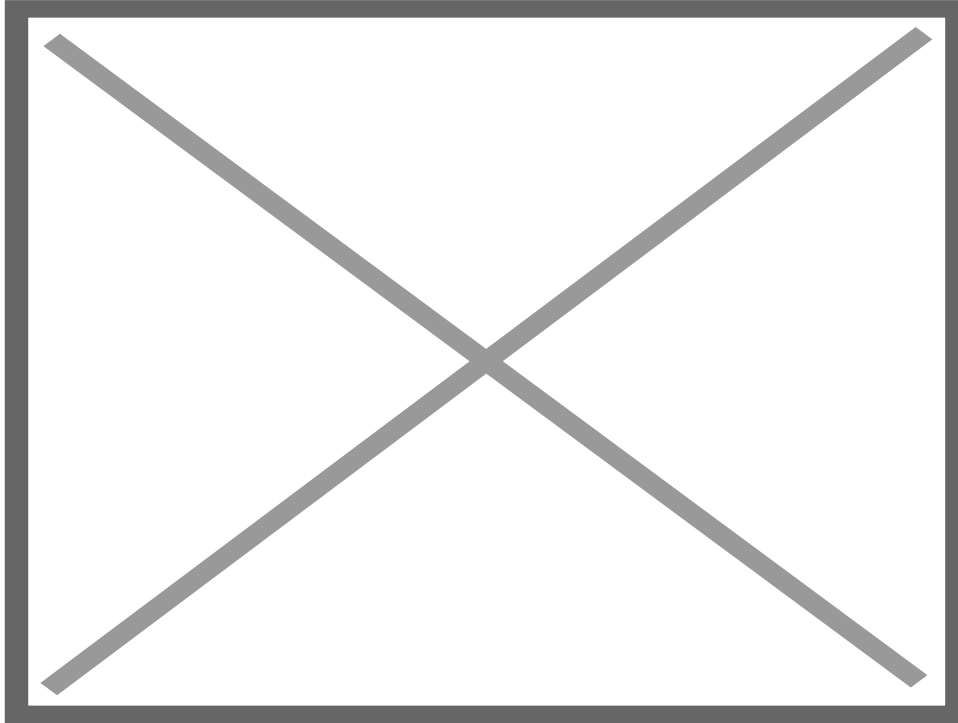
Plan du gouvernement israélien illustrant la ville juive de Hiran prévue pour remplacer la ville bédouine existante d'Umm al-Hiran (Govmap).

L'avocate Bishara insiste sur le fait que le règlement de Hiran contredit celui du Conseil national lui-même qui stipule : « C'est une communauté destinée à une population générale (les habitants d'Umm al-Hiran) et les membres de tout autre secteur de population ou public auront la possibilité d'y acquiescer des parcelles et de vivre dans la nouvelle communauté ».

En parallèle, une autre avocate d'Adalah, Myssana Morany, adressait aussi une lettre hier, 7 août 2017, au procureur israélien (AG) Avichai Mandelblit, lui demandant de se déplacer pour empêcher l'allocation de parcelles dans Hiran au groupe radical de colons juifs religieux de Hiran et d'agir pour veiller à ce que les habitants d'Umm al-Hiran soient inclus dans la planification de la nouvelle ville qui doit se construire sur leurs terres.

L'avocate Morani a écrit : « Cette terre est attribuée (par l'État) à un groupe qui pratique la discrimination, qui est motivée racialement et qui limite ses adhésions à un groupe spécifique, national et religieux, à l'exclusion de tout autre groupe. Il ne fait aucun doute que l'attribution de parcelles à ce groupe radical constitue une discrimination à l'encontre des

citoyens arabes. L'Établissement d'une ville réservée aux juifs est interdit par la loi, et viendrait contredire les déclarations des représentants de l'État devant la Cour suprême, ainsi que le jugement du tribunal concernant le déplacement des habitants d'Umm al-Hiran, qui se fonde sur la déclaration qu'il ne s'agira pas de l'établissement d'une ville à base ethnique ».



Des bulldozers israéliens démolissant les maisons à Atir-Umm al-Hiran (avec la permission de All That's Left Collective)

Traduction : JPP pour l'Agence Média Palestine

Source: [Adalah](#)

date créée
2017/08/12